

AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE

Occupation d'un ensemble immobilier

Aéroport Le Mans – Arnage

CONTEXTE

Une société a manifesté son intérêt pour occuper un ensemble immobilier situé sur l'Aéroport Le Mans – Arnage afin d'y développer une **activité logistique**.

Conformément à l'**article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques**, Edeis publie le présent avis afin de vérifier l'absence d'une manifestation d'intérêt concurrente avant toute attribution.

DESCRIPTION DU BIEN

Le site mis à disposition comprend :

- **Entrepôt** : 508 m²
- **Bureaux** : 112 m²
- **Parking** : 1 440 m²

Ces espaces sont destinés à accueillir une activité logistique dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public.

DURÉE & CONDITIONS FINANCIÈRES

L'occupation prendra la forme d'une :

Convention d'Occupation Temporaire (COT)

- **Durée : 3 ans**
- Redevance composée :
 - d'une part fixe,
 - et, le cas échéant, d'une part variable liée aux avantages procurés par l'occupation.

MODALITÉS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Toute entreprise intéressée peut faire connaître sa candidature avant la date limite.

À défaut de manifestation concurrente dans le délai imparti, le titre d'occupation pourra être attribué à la société ayant présenté la demande spontanée.

CALENDRIER

Publication de l'avis

24 juin 2026

Date limite de réception des manifestations d'intérêt

15 juillet 2026

CONTACT

Les manifestations d'intérêt sont à adresser à :

Alexandre Conan

alexandre.conan@edeis.com

ou

Eric Boisseau Beharn

eric.boisseaubeharn@edeis.com